

Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Rapport de présentation



Table des matières

I.	Préambule.....	3
a.	Cadre juridique du débat d'orientations budgétaires.....	3
b.	Objectifs du débat d'orientations budgétaires.....	3
c.	Organisation budgétaire de la CCBPD.....	5
II.	Le contexte général au sein duquel s'inscrit le budget 2026.....	6
a.	Une croissance française à 0,9% en 2025.....	6
b.	Des finances publiques françaises toujours en difficulté.....	8
c.	Une loi de finances pour 2026 non encore approuvée.....	9
III.	Le contexte local.....	12
a.	Résultats budgétaires 2025 estimés.....	12
	Budget principal.....	12
	Budget annexe déchets.....	13
	Autres budgets annexes.....	14
b.	Evolution de la situation financière de la CCBPD.....	15
	Rappel des principaux ratios de solvabilité.....	15
	Un niveau d'épargne satisfaisant.....	16
	Un niveau d'investissement inédit.....	17
	Un nécessaire recours à l'emprunt en 2025.....	19
c.	Situation de l'endettement de la CCBPD.....	20
IV.	Les perspectives budgétaires 2026.....	23
a.	Recettes de fonctionnement.....	23
	Fiscalité : des bases fiscales très peu dynamiques en 2026.....	23
	Dotations et participations : des hypothèses prudentes.....	24
	Produits des services : aucune évolution tarifaire envisagée en 2026.....	26
	Autres recettes de gestion : un maintien des principales recettes (déchets et Buissonnière)	27
	Atténuations de charges : une valorisation prudente des indemnités pour absence du personnel.....	28
b.	Dépenses de fonctionnement.....	29
	Une hausse des charges à caractère général par rapport à 2025.....	29
	Une hausse des charges de personnel en partie subie.....	31
	Une stabilité quant aux relations financières avec les communes.....	33



Autres charges de gestion courante : une normalisation du niveau de dépenses.....	34
Une hausse des frais financiers suite au recours à l'emprunt en 2025.....	35
c. Investissements programmés.....	35
Principaux investissements envisagés en 2026.....	35
Modalités de financement de l'investissement.....	37
Engagements pluriannuels (APCP).....	38
V. En synthèse.....	40
a. Budget principal.....	40
b. Budget annexe déchets.....	42
c. Budgets annexes au titre de l'immobilier d'entreprises et l'aménagement de zones....	42
VI. La politique des ressources humaines.....	44
a. La structure des effectifs.....	44
b. Evolution prévisionnelle des effectifs en 2026.....	44
c. La durée effective du travail.....	45
d. Avantages en nature.....	45



I. Préambule

a. Cadre juridique du débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire prévu par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

C'est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni au cours de la même séance que le vote du budget.

Le DOB est traduit dans un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres, et celui des communes de plus de 3 500 habitants au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours après son adoption (décret 2016-841 du 24 juin 2016).

Dans ce même délai, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen. Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du DOB de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de l'EPCI, lorsqu'il existe.

b. Objectifs du débat d'orientations budgétaires

Le DOB est désormais devenu un élément essentiel du processus budgétaire des collectivités territoriales, de leurs établissements et de leurs groupements.

Il doit permettre, d'une part, de positionner la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) dans un environnement territorial élargi, présentant les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec elle et, d'autre part, d'exposer sa situation financière, expliquer les orientations et choix qui seront portés par la CCBPD et projeter les engagements futurs en associant les projections financières utiles au débat.

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales précise que le ROB doit comporter les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de



l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Si ces informations sont celles afférentes à l'exercice budgétaire auquel se rapporte le ROB, le caractère pluriannuel de certaines informations conduit, pour plus de lisibilité et de mise en perspective, à la présentation d'une prospective financière permettant de contextualiser et positionner les orientations budgétaires souhaitées au sein du mandat en cours.

Enfin, doivent figurer dans le ROB de la CCBPD les informations concernant :

- la structure des effectifs ;
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail ;
- l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la CCBPD.

La séquence budgétaire qui s'ouvre doit être guidée par des principes intangibles :

Principes	Définition
Annualité	Le budget est voté pour une année civile , du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Les crédits ni engagés ni consommés en fin d'exercice sont annulés.
Unité	Le budget, document unique, recense l'ensemble des recettes et des dépenses de la CCBPD.
Sincérité	Le budget doit être élaboré sans omission, majoration ou minoration de recettes comme de dépenses.
Universalité	Le budget présente les recettes et les dépenses de façon distincte sans compensation ni contraction ni affectation entre elles garantissant la transparence de l'information financière.
Spécialité	Le budget est établi en qualifiant précisément la destination des dépenses. Le budget est présenté selon la nomenclature comptable applicable, par chapitre (ou opération d'équipement) et par article.
Equilibres	Équilibre strict du budget primitif : le budget s'équilibre en recettes et en dépenses, au global et au niveau de chaque section .
	Équilibre réel du budget primitif : le remboursement du capital de la dette dû au titre de l'exercice concerné doit être couvert par des ressources propres et ne peut, en aucun cas, être financé par un nouvel emprunt.
	Interdiction de déficit du compte administratif : le résultat déficitaire doit alors s'apprécier, tous budgets et toutes sections confondus, restes à réaliser inclus, dans la limite de 5% des recettes réelles de fonctionnement.

Le budget primitif s'inscrira évidemment dans le respect de l'ensemble de ces principes et sera, par ailleurs, guidé par les orientations développées ci-après.



c. Organisation budgétaire de la CCBPD

En 2026, l'organisation budgétaire de la CCBPD sera composée de :

- 3 budgets à caractère administratif,
- 3 budgets de stock pour la gestion des opérations d'aménagement et de commercialisation de zones d'activités.

	Budgets à caractère administratif (TTC et/ou HT)	Budgets de stock (HT)
Caractéristiques	<p>Ces budgets, dont le budget principal, portent les services à caractère administratif (SPA). Ils sont financés par la fiscalité prélevée sur le territoire et les dotations de l'Etat et d'autres recettes (tarif, location). En 2025, le service de gestion des déchets est isolé au sein d'un budget annexe propre.</p>	<p>Ces budgets ont vocation à porter des opérations d'acquisition foncière, de viabilisation puis de commercialisation. Ils doivent permettre d'isoler le coût de chaque opération permettant ainsi de calibrer un prix de vente et d'établir bilan financier propre à l'opération. Ces budgets sont clôturés dès lors que l'ensemble des terrains est commercialisé. Les prix de vente sont évalués afin de permettre un équilibre minimum de l'opération d'aménagement.</p>
Budgets concernés	<p>Principal (TTC) Déchets (TTC) Hôtel d'entreprises la Buissonnière (HT)</p>	<p>Champ de Cruy (Porte des Pierres Dorées) La Babette (Les Chères) Le Maupas (Theizé)</p>



II. Le contexte général au sein duquel s'inscrit le budget 2026

a. Une croissance française à 0,9% en 2025

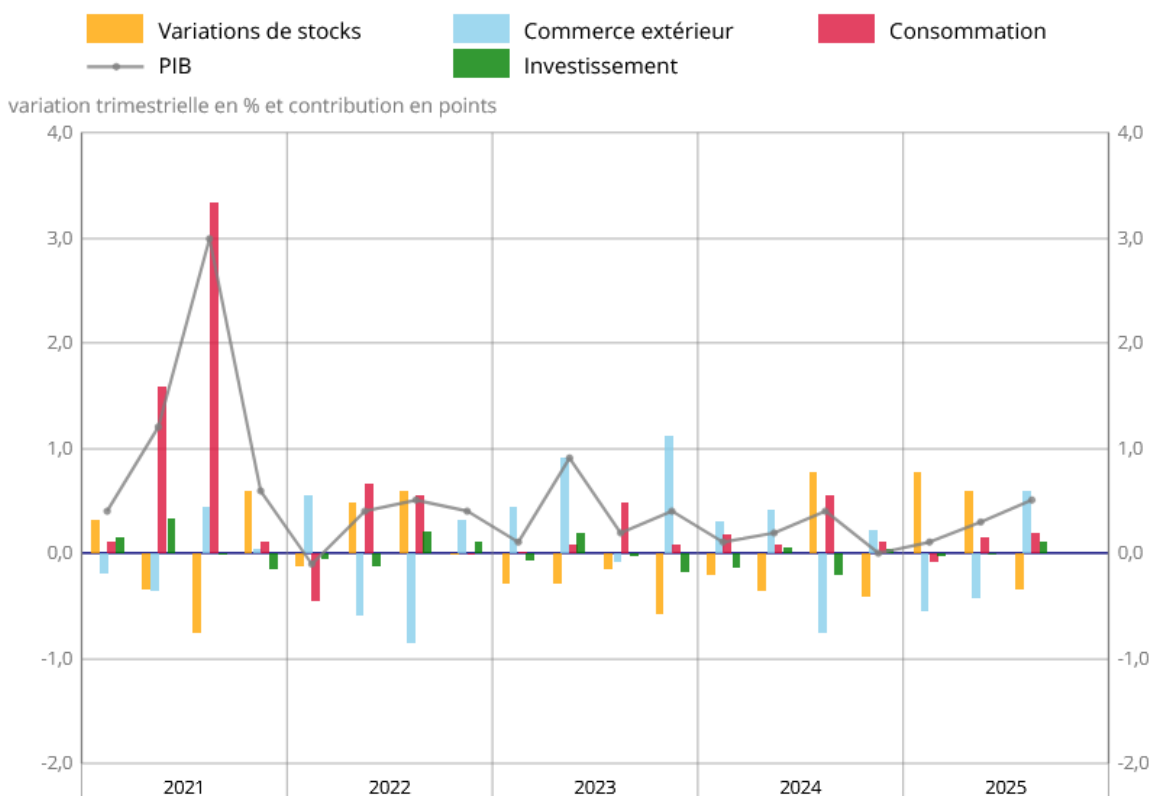
L'année 2026 se poursuit dans un climat international instable marqué par une géopolitique en reconfiguration et des issues de conflit incertaines en Europe de l'Est et au Moyen-Orient. Le Fonds monétaire international a revu à la hausse la prévision de croissance pour 2026 récemment à +3,3% (contre 3,1% estimés en octobre dernier).

La croissance de la zone euro a également été revue à la hausse, notamment sous l'effet de la demande intérieure, et est projetée à 1,2% en 2026 et 1,4% en 2027 (selon le bulletin économique n°8/2025 de la Banque centrale européenne).

En cohérence, la croissance française en 2025 a été finalement revue à la hausse en fin d'année. Bien que relativement basse, le taux de +0,9% est à mettre en regard d'un contexte commercial mondial marqué par des mesures erratiques, d'une part, et, par une instabilité politique nationale, d'autre part.

Au cours des second et troisième trimestres 2025, la consommation est en hausse, les investissements sont positifs au troisième trimestre uniquement. Le commerce extérieur contribue à l'augmentation du produit intérieur au troisième trimestre également (contrairement aux trimestres précédents).

Le produit intérieur brut et ses composantes

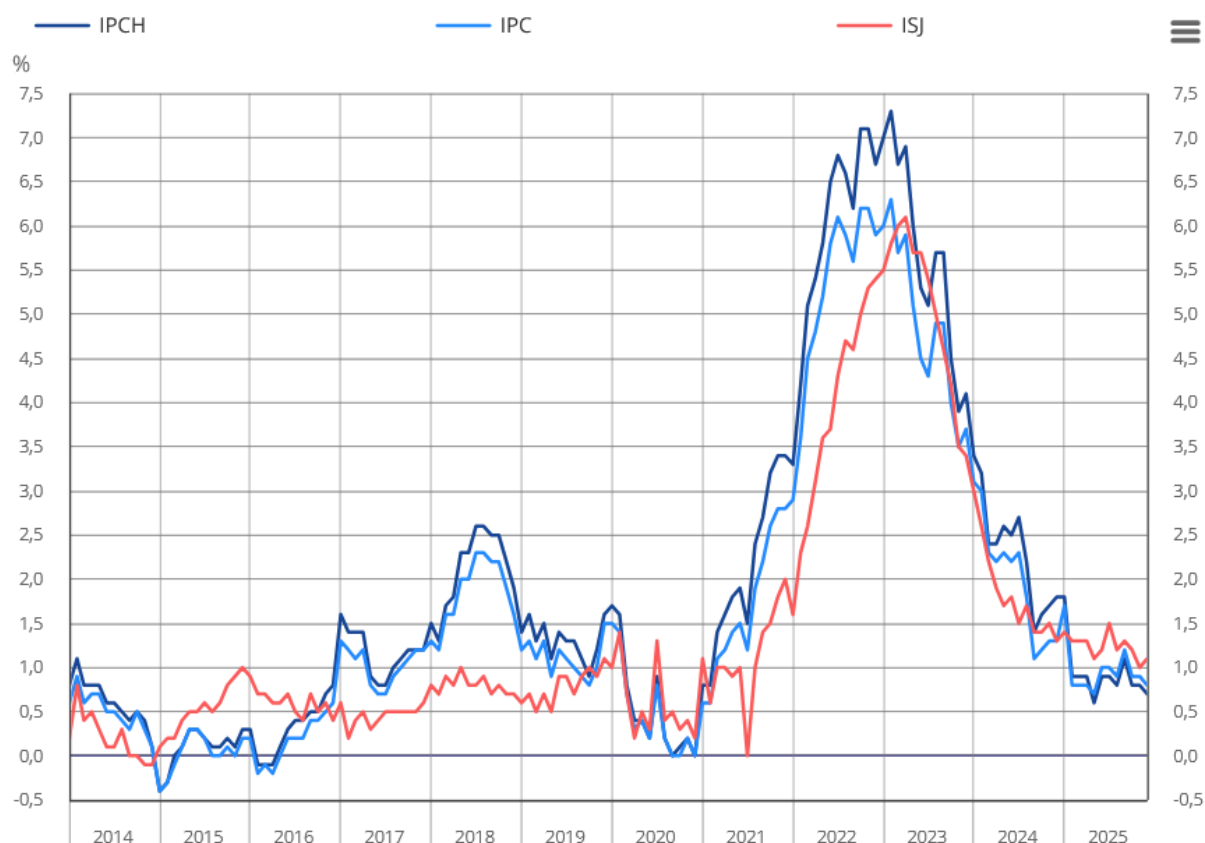


Source : Insee.



L'inflation est en nette ralentissement, mais cette tendance masque des variations différentes par type de produits ou services. L'énergie connaît effectivement une diminution alors que les produits alimentaires connaissent encore une évolution à la hausse. Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé présente une évolution de +0,8% (entre novembre 2024 et novembre 2025).

Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

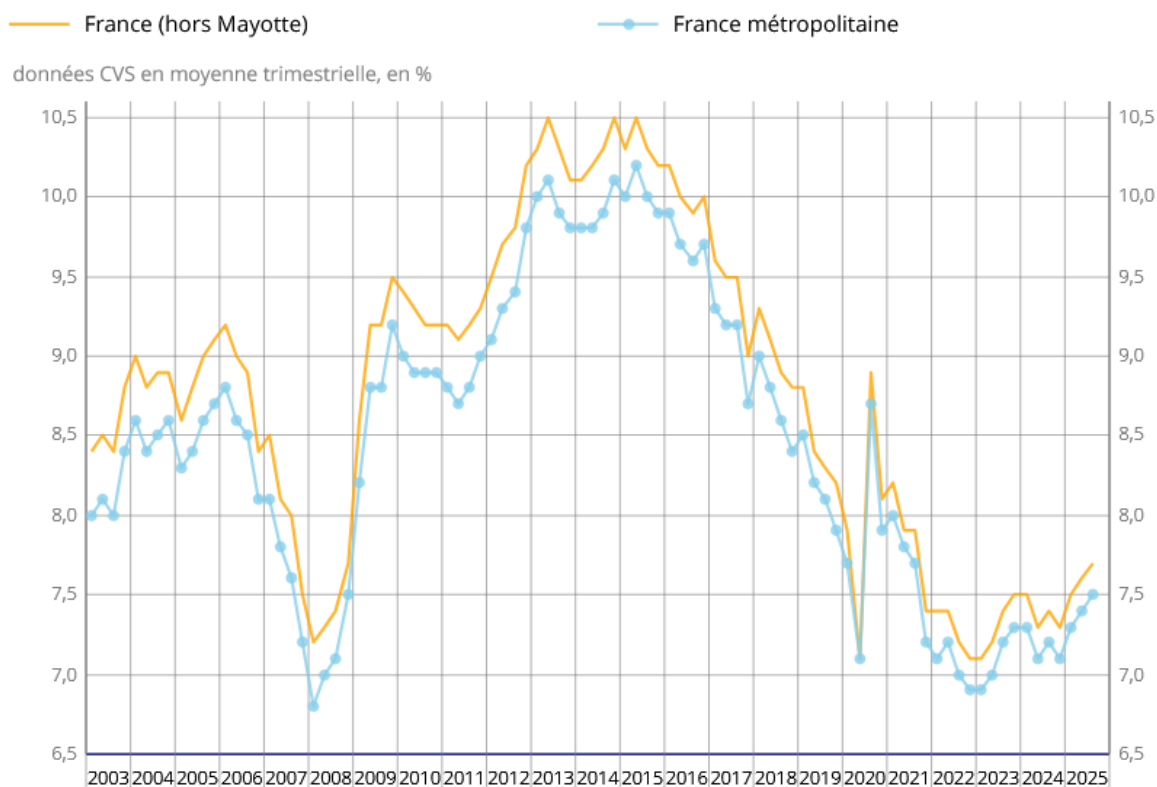


Source : Insee.

Le taux de chômage est en légère hausse en 2025 comparativement aux années antérieures.



Taux de chômage au sens du BIT



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi.

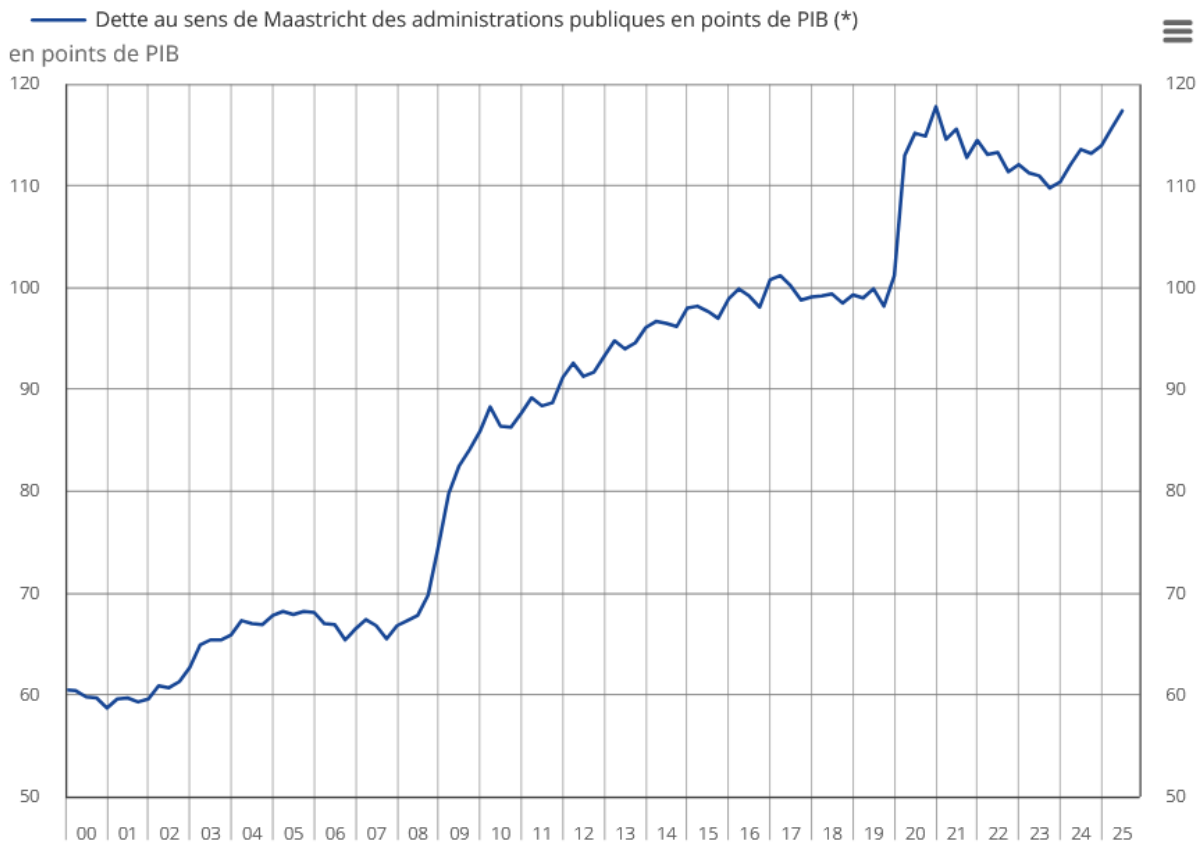
b. Des finances publiques françaises toujours en difficulté

Le déficit public de la France (toutes administrations confondues) estimé pour 2025 serait conforme aux prévisions de la loi de finances pour 2025, soit 5,4% du produit intérieur brut. Le déficit public est alors moins élevé que celui constaté en 2024 à 5,8% du produit intérieur brut (soit 168,6 milliards d'euros).

La dette publique française (toutes administrations confondues) au sens de Maastricht s'élève à 3 482,2 milliards d'euros et est en hausse par rapport à 2024. Elle représente à 117,4 %, après 115,7 % au deuxième trimestre 2025.



Dettes au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Source : Comptes nationaux - Insee, DGFIP, Banque de France.

Hypothèses économiques retenues dans le projet de loi de finances pour 2026 du 14 octobre 2025

- Une croissance économie à +1%
- Une inflation estimée à +1,3%
- Un déficit public ramené à 4,7% du produit intérieur brut (PIB)
 - o Au cours des débats et jusqu'à l'échec des négociations fin décembre, le déficit public résultant des modifications a été porté jusqu'à 5,5% du PIB
 - o Cible de ramener le déficit public en deçà des 3% à horizon 2029 en question
- Une dette publique représentant 117,9% du PIB

c. Une loi de finances pour 2026 non encore approuvée

Au moment où la rédaction du présent document s'achève, le Premier Ministre a officialisé le choix d'un recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution de la République française



permettant ainsi une approbation du budget sans vote de l'Assemblée mais exposant le Gouvernement Lecornu à une censure.

Tel que présenté dans le rapport d'orientations budgétaires, le projet de budget 2026 de la CCBPD, établi sur la base du projet de loi de finances remis par le Gouvernement en octobre 2025, est donc susceptible d'évoluer d'ici à son approbation qui sera soumise au vote des Conseillers communautaires en séance du 18 février 2026.

Dans la dernière version connue du projet de loi de finances pour 2026, le déficit public évolue à 5% du produit intérieur brut (contre 4,7% dans la version d'octobre dernier).

Les principales mesures impactant les finances de la CCBPD sont détaillées ci-après. Elles ont été prises en compte pour la présentation des orientations budgétaires pour 2026.

- En fonctionnement :

Domaine	Mesures	Impact CCBPD	Budget(s) concerné(s)
Fiscalité	Réduction de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels	- 123 k€	Principal
	Nouvelle baisse de la DCRTP (recette devenant nulle en 2026, 180 k€ initialement)	- 24 k€	
	Plafonnement des fractions de TVA compensant la suppression de la THRS et de la CVAE (dynamique retraitée de l'inflation que l'Etat conserve)	Perte non chiffrable	
DILICO 1 et 2	Création d'un DILICO 2 avec doublement de l'enveloppe (2 Mds contre 1 en 2025, dont 500 M€ pour les EPCI)	Non concernée	
DGF	Revalorisation de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité	0 €	
	Baisse de 5% de la dotation de compensation	- 74 k€	
Charge fiscale	Augmentation de la TGAP (nouvelle trajectoire 2026 à 2030)	+4€ par tonne incinérée	Déchets



Charges de personnel	Poursuite de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL	+ 70 k€	Principal, Déchets
----------------------	---	---------	--------------------

- En investissement :

Domaine	Mesures	Impact CCBPD	Budget(s) concerné(s)
Subventions de l'Etat	Baisse des crédits du fonds vert	//	Principal, Déchets
	Fusion des dispositifs en un fonds « FIT » fonds d'investissement pour les territoires	//	
FCTVA	Suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement	- 60k€ par an	Principal, déchets
	Modification du régime de perception en N à N+1 impliquant une année blanche en 2026 et donc un emprunt d'équilibre plus élevé pour respecter la règle d'équilibre	Selon crédits d'investissement prévus	



III. Le contexte local

a. Résultats budgétaires 2025 estimés

Un premier estimatif du compte financier unique a été dressé et permet d'envisager une reprise anticipée des résultats 2025.

Budget principal

Les réalisations de l'exercice 2025 (recettes et dépenses de chaque section) et la prise en compte des reports n-1 permettent d'évaluer le solde global de clôture négatif du budget principal à - 178 k€. Le résultat cumulé de fonctionnement, excédentaire à 10 600 k€ couvre en majeure partie le déficit d'investissement de - 10 778 k€.

Le solde de clôture négatif est principalement lié au décalage de trésorerie intervenant dans le cadre de l'exécution des projets d'investissement de la CCBPD, les soldes de subventions d'investissement notifiées n'étant encaissés qu'après la réception complète des travaux et une phase d'instruction des demandes de versement par les financeurs.

L'équilibre du budget principal est permis par le solde excédentaire des restes à réaliser estimés à fin 2025 à + 3 306 k€.

Le solde global disponible s'élèverait ainsi à + 3 128 k€.

		Budget principal
Section de fonctionnement		
	Recettes (A)	24 190k€
	Dépenses (B)	21 631k€
	Résultat de l'exercice (C = A - B)	2 559k€
	Report n-1 (D)	8 041k€
	Résultat cumulé (E = C + D)	10 600k€
Section d'investissement		
	Recettes (F)	17 482k€
	Dépenses (G)	18 272k€
	Résultat de l'exercice (H = F - G)	-790k€
	Report n-1 (I)	-9 988k€
	Résultat cumulé (J = H + I)	-10 778k€
Solde de clôture (K = E + J)		-178k€
Restes à réaliser		
	Recettes (L)	4 492k€
	Dépenses (M)	1 186k€
	Solde des RAR (N = L - M)	3 306k€
Besoin de financement de l'investissement (O = J + N)		-7 472k€



Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	7 472k€
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0k€
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	3 128k€
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	10 778k€
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	0k€

Budget annexe déchets

Le solde global de clôture du budget déchets est excédentaire à hauteur de 788 k€. Cet excédent est permis par le report n-1 transféré depuis le budget principal pour un montant de 679 k€.

Budget déchets

Section de fonctionnement

Recettes (A)	7 483k€
Dépenses (B)	6 488k€
Résultat de l'exercice (C = A - B)	995k€
Report n-1 (D)	0k€
Résultat cumulé (E = C + D)	995k€

Section d'investissement

Recettes (F)	360k€
Dépenses (G)	567k€
Résultat de l'exercice (H = F - G)	-207k€
Report n-1 (I)	0k€
Résultat cumulé (J = H + I)	-207k€

Solde de clôture (K = E + J)**788k€****Restes à réaliser**

Recettes (L)	0k€
Dépenses (M)	16k€
Solde des RAR (N = L - M)	-16k€

Besoin de financement de l'investissement (O = J + N)**-223k€**

Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	223k€
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0k€
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	772k€
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	207k€
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	0k€

Autres budgets annexes

Les budgets annexes en matière économique présentent les résultats budgétaires provisoires suivants :

Budget La Buissonnière - Anse	Budget La Babette - Les Chères	Budget Les Bruyères - Bagnols	Budget Champ de Cruy - Porte des Pierres Dorées	Budget Le Maupas - Theizé	Budget Les Varennes - Chazay d'Azergues
-------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---	---------------------------	---

Section de fonctionnement

Recettes (A)	162k€	44k€	175k€	950k€	943k€	0k€
Dépenses (B)	182k€	44k€	86k€	944k€	766k€	70k€
Résultat de l'exercice (C = A - B)	-21k€	0k€	89k€	6k€	177k€	-70k€
Report n-1 (D)	419k€	0k€	50k€	91k€	92k€	414k€
Résultat cumulé (E = C + D)	399k€	0k€	139k€	97k€	269k€	343k€

Section d'investissement

Recettes (F)	70k€	11k€	86k€	717k€	762k€	70k€
Dépenses (G)	75k€	44k€	0k€	944k€	766k€	0k€
Résultat de l'exercice (H = F - G)	-5k€	-33k€	86k€	-228k€	-4k€	70k€
Report n-1 (I)	133k€	-11k€	-86k€	-662k€	-412k€	-70k€
Résultat cumulé (J = H + I)	128k€	-44k€	0k€	-890k€	-416k€	0k€

Solde de clôture (K = E + J) **527k€** **-44k€** **139k€** **-793k€** **-147k€** **343k€**

Affectation provisoire du résultat



Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	0k€					
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	399k€	0k€	139k€	97k€	269k€	343k€
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	0k€	44k€	0k€	890k€	416k€	0k€
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	128k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€

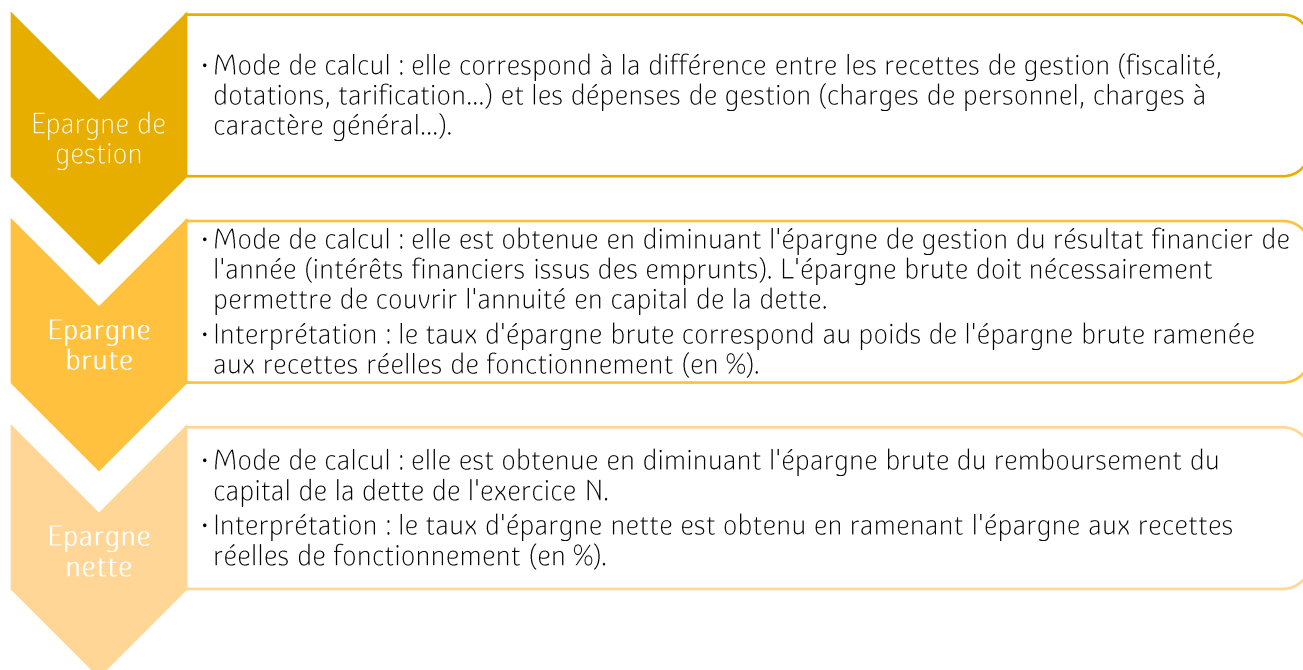
Les budgets annexes Les Bruyères et Les Varennes seront clôturés au 31 décembre 2025 et les résultats intégrés au budget principal 2026.

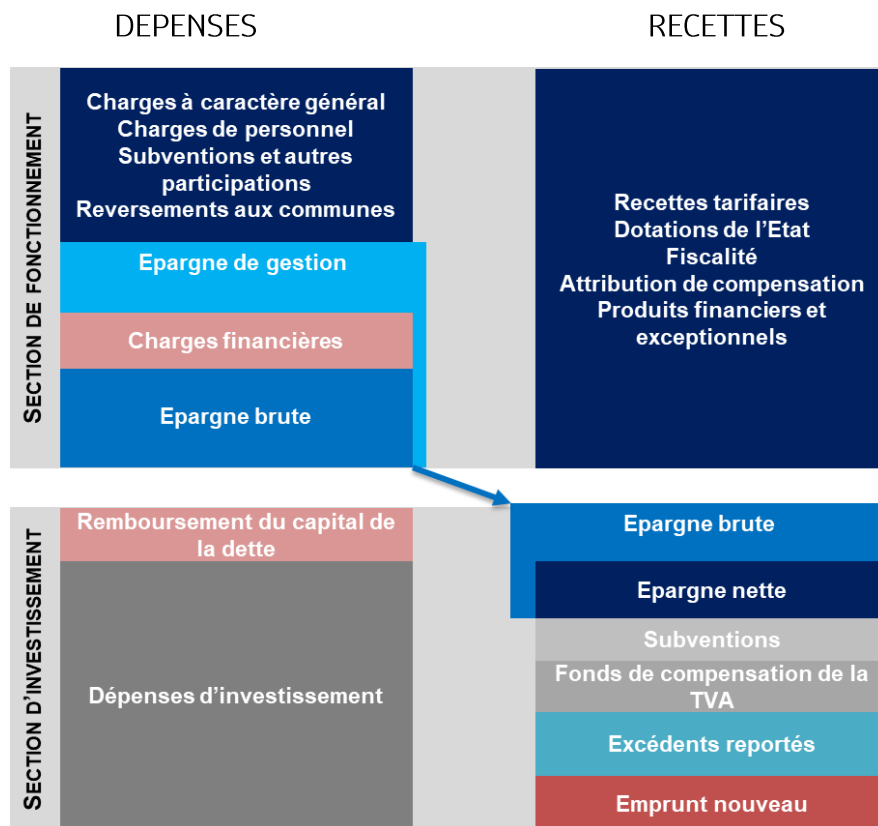
b. Evolution de la situation financière de la CCBPD

Rappel des principaux ratios de solvabilité

L'analyse de la situation financière d'une collectivité est réalisée en déclinant notamment les ratios suivants :

- **L'autofinancement** qui se traduit par trois niveaux d'épargne différents :





- La capacité de désendettement correspondant au nombre d'années nécessaire au remboursement de la totalité de l'encours de dette.
 - Ce ratio est obtenu en ramenant l'encours de dette au 31 décembre de l'année à l'épargne brute constatée la même année.
 - Ce ratio ne doit pas excéder 15 ans. Il est dégradé à l'approche du seuil des 10 années.

Un niveau d'épargne satisfaisant

Le niveau d'épargne de la CCBPD en 2025 est satisfaisant avec un taux d'épargne brute de 15%. L'épargne nette représente 10% des recettes réelles de fonctionnement.

La baisse des ratios entre 2024 et 2025 est principalement expliquée par :

- Des baisses de recettes de fonctionnement (occupation des équipements sportifs, location du domaine des communes): 80 k€,
- La création du budget annexe déchets (épargne brute 2025 liée au service de gestion des déchets): 590 k€,



- Des revalorisations de charges liées à l'évolution des marchés (assurance en responsabilité civile, fourniture des repas et des prestations de ménage, fluides, entre autres) : 290 k€
- La participation à Fossilea : 540 k€ (dont 100 k€ de subvention exceptionnelle au démarrage),
- L'impact des contrats de délégation de service public : 133 k€,
- La régularisation du financement Pays d'Art et d'Histoire : 37 k€,
- L'augmentation de l'annuité d'emprunt : 146 k€ en frais financiers et 255 k€ en capital remboursé,
- Les évolutions des charges salariales (CNRACL) : 65 k€,
- Le glissement vieillesse technicité : 70 k€,
- L'évolution de l'effectif (postes recrutés en 2024 comptés en année pleine en 2025) nette de subventions notifiées : 91 k€.

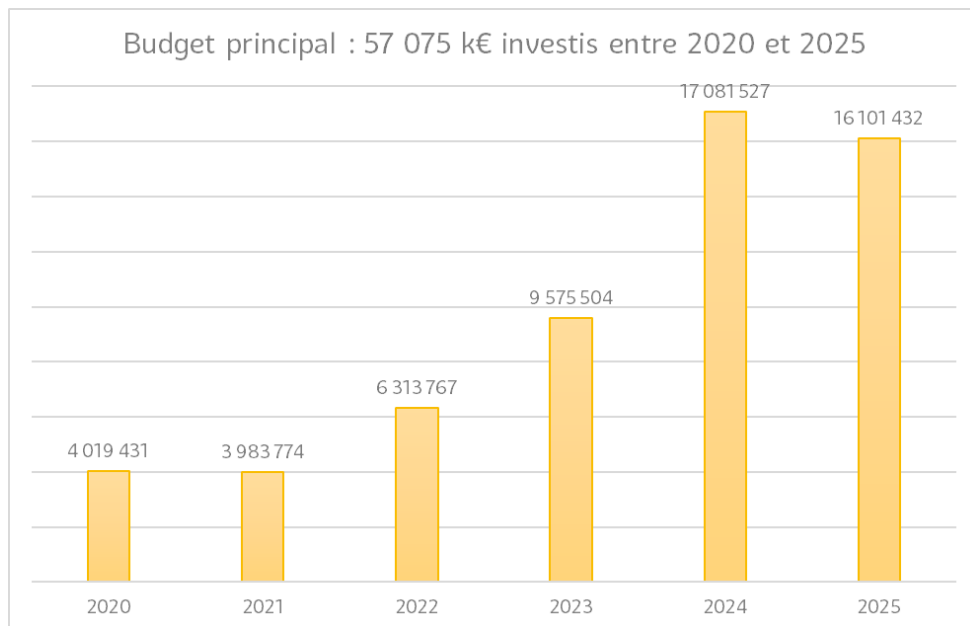
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES DE GESTION	23 062k€	25 917k€	26 729k€	27 936k€	29 189k€	23 620k€
<i>dont indemnités Aquazergues*</i>		1 169k€	523k€			
DEPENSES DE GESTION	18 452k€	19 880k€	20 570k€	22 332k€	23 317k€	20 418k€
<i>dont excédent reversé au BA déchets*</i>						679k€
EPARGNE DE GESTION	4 609k€	6 038k€	6 159k€	5 604k€	5 872k€	3 202k€
RESULTAT FINANCIER	-360k€	-310k€	-301k€	-267k€	-247k€	-393k€
RESULTAT SPECIFIQUE	-9k€	-11k€	11k€	149k€	7k€	-3k€
EPARGNE BRUTE	4 240k€	5 717k€	5 868k€	5 485k€	5 633k€	2 806k€
TAUX D'EPARGNE BRUTE	18%	22%	22%	20%	19%	12%
EPARGNE BRUTE RETRAITEE*	4 240k€	4 549k€	5 346k€	5 485k€	5 633k€	3 485k€
TAUX D'EPARGNE BRUTE RETRAITEE*	18%	18%	20%	20%	19%	15%
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	932k€	944k€	1 047k€	998k€	912k€	1 167k€
EPARGNE NETTE RETRAITEE*	3 308k€	3 604k€	4 299k€	4 488k€	4 720k€	2 318k€
TAUX D'EPARGNE NETTE RETRAITEE*	14%	15%	16%	16%	16%	10%

*Epargnes évaluées en retraitant les flux exceptionnels, notamment les indemnités Aquazergues et le reversement de l'excédent au BA déchets

Un niveau d'investissement inédit

Pour la seconde année consécutive, la CCBPD a investi plus de 16 000 k€ (via le budget principal). Depuis 2020, 57 075 k€ ont été investis, dont plus de la moitié financé en 2024 et 2025.





Les dépenses d'équipement (et subventions versées) ont porté sur plusieurs projets d'envergure conduisant à une forte augmentation du patrimoine de la CCBPD.

- 29% des investissements ont porté sur la voirie d'intérêt communautaire,
- 21% sur l'amélioration technique et énergétique de la piscine Aquazergues,
- 16% sur la finalisation de la rénovation et de l'extension de l'espace Pierres Folles, à présent renommé Fossilea,
- 12% sur la finalisation de l'extension du siège administratif de la CCBPD.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	20-25 %
20DOM - Domaine des communes	127k€	93k€	216k€	88k€	14k€	96k€	7%
35 - Travaux de voirie	2 061k€	1 721k€	3 277k€	4 692k€	2 724k€	4 697k€	34%
36 - Piscine	45k€	10k€	10k€	1k€	13k€	0k€	0%
37 - Aire de grand passage	0k€	0k€	10k€	9k€	31k€	14k€	0%
41 - Creche des cherubins	38k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0%
44 - Sports	358k€	875k€	10k€	22k€	16k€	22k€	2%
45 - zones economiques	277k€	97k€	47k€	74k€	670k€	270k€	3%
49 - Crèche de Moiré	3k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0%
50 - Déchets	66k€	110k€	159k€	169k€	362k€	BA déchets	2%
51 - Crèches	144k€	40k€	82k€	30k€	116k€	142k€	7%
52 - AP Bordelan	250k€	250k€	250k€	250k€	200k€	100k€	2%
53 - AP Crèche d'Anse 2	28k€	111k€	1 160k€	1 040k€	395k€	24k€	5%
54 - AP crèche de Chazay 2	30k€	60k€	50k€	11k€	1 369k€	1 034k€	4%
55 - AP Réhabilitation Espace Pierres Folles	409k€	435k€	785k€	2 108k€	5 373k€	2 641k€	27%
56 - AP Réhabilitation du gymnase de Chazay	0k€	1k€	0k€	392k€	1 653k€	78k€	4%
57 - AP Agrandissement du siège	0k€	0k€	18k€	174k€	2 967k€	1 995k€	9%
58 - AP Amélioration technique de la piscine	0k€	0k€	1k€	50k€	750k€	3 360k€	7%
59 - AP crèche de Chessy 2	0k€	0k€	0k€	6k€	4k€	27k€	0%
60 - Piscine Aquazergues- Ombrières	0k€	0k€	0k€	0k€	9k€	593k€	7%
61 - Mobilité - Voies douces	0k€	0k€	0k€	0k€	94k€	386k€	7%
62 - Voirie - SYTRAL - Arrêts de Bus	0k€	0k€	0k€	0k€	104k€	145k€	0%
63 - Voirie - Giratoire BEAULIEU	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	178k€	0%
64 - AP Rénovation énergétique des bâtiments	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	20k€	0%
Autres investissements	186k€	182k€	242k€	458k€	218k€	278k€	3%
TOTAL	4 019k€	3 984k€	6 314k€	9 576k€	17 082k€	16 101k€	

Un nécessaire recours à l'emprunt en 2025

Après avoir contenu le recours à l'emprunt en 2024 (seulement 2 389 k€ d'emprunt encaissé), la CCBPD a dû recourir à plusieurs contrats pour maintenir son équilibre budgétaire réel.

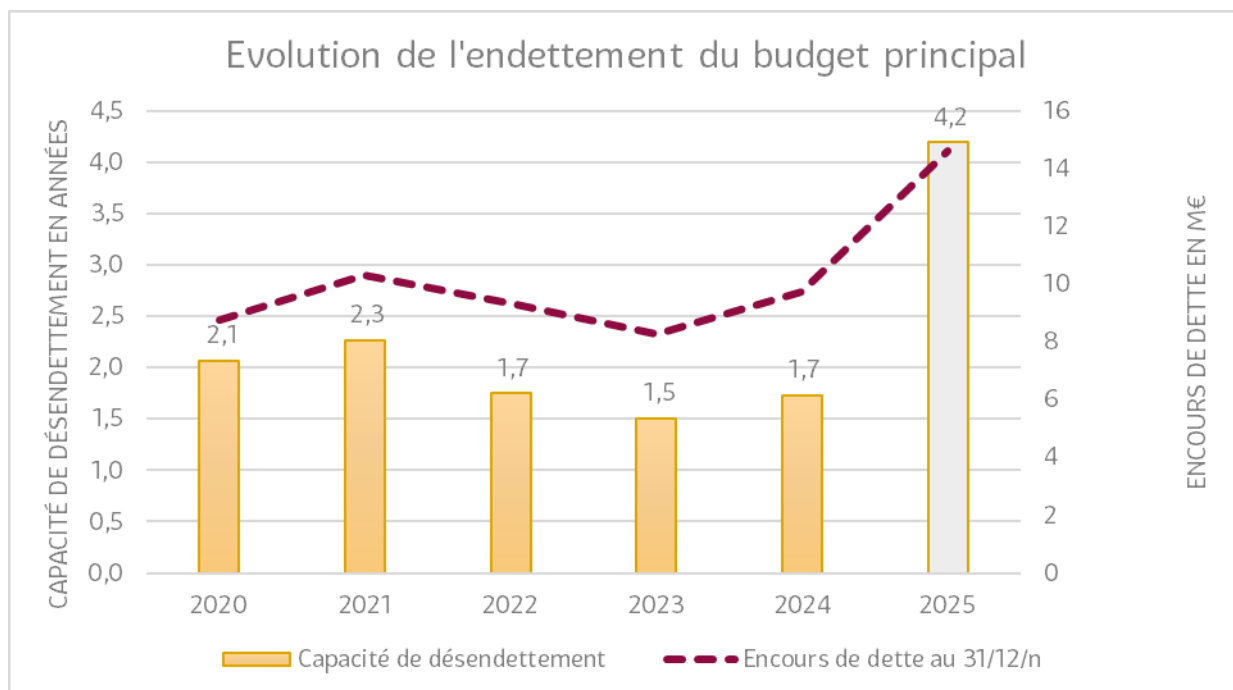
Six contrats ont ainsi été débloqués en 2025 :

- En février 2025, les trois prêts, signés fin décembre 2024 pour un capital total de 2 000 000 euros sur 20 ans, et ensuite comptabilisés en restes à réaliser ont été débloqués,
- En juin 2025, un nouveau prêt de 2 000 000 euros (sur 15 ans) a été signé et débloqué,
- En novembre 2025, un prêt relais a été souscrit à hauteur de 2 000 000 euros pour une durée de 1 an afin de couvrir le décalage important entre le paiement des travaux de l'espace Pierres Folles et de la crèche de Chazay et l'encaissement des subventions notifiées.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette se porte à 14 609 k€. La capacité de désendettement se porte alors à 4,2 années, ratio restant encore satisfaisant, notamment au regard du volume d'investissement engagé par la CCBPD entre 2024 et 2025.

Pour rappel, au 31 décembre 2014, la capacité de désendettement de la CCBPD était de 4,4 années et l'encours de dette héritée était de 15 057 k€.





c. Situation de l'endettement de la CCBPD

Au 31 décembre 2025, tous budgets confondus, l'encours de dette de la CCBPD s'établit à 14 702 k€ répartis entre 24 contrats de prêt. Au cours de l'année 2025, l'encours de dette a :

- diminué de 1 146 k € au titre du capital remboursé en 2025,
- augmenté de 6 000 k€ (cf supra).

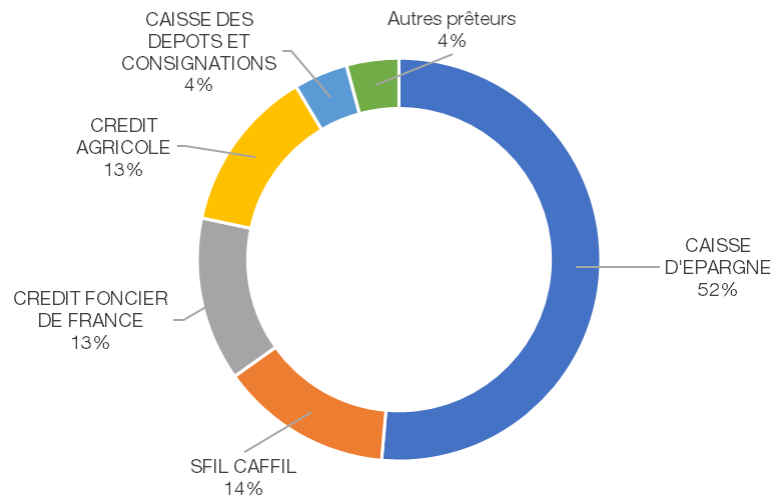
97,70% de l'encours est à taux fixe. Seul un contrat de prêt est à taux variable.

La dette de la CCBPD ne présente donc aucun risque et est intégralement classée en A1 selon la charte de bonne conduite (charte Gissler).

Le taux d'intérêt moyen est de 3,09% (contre 3,20% au 31/12/2024).

L'encours de dette est réparti auprès de 7 prêteurs dont plus de 50% auprès de la Caisse d'épargne :



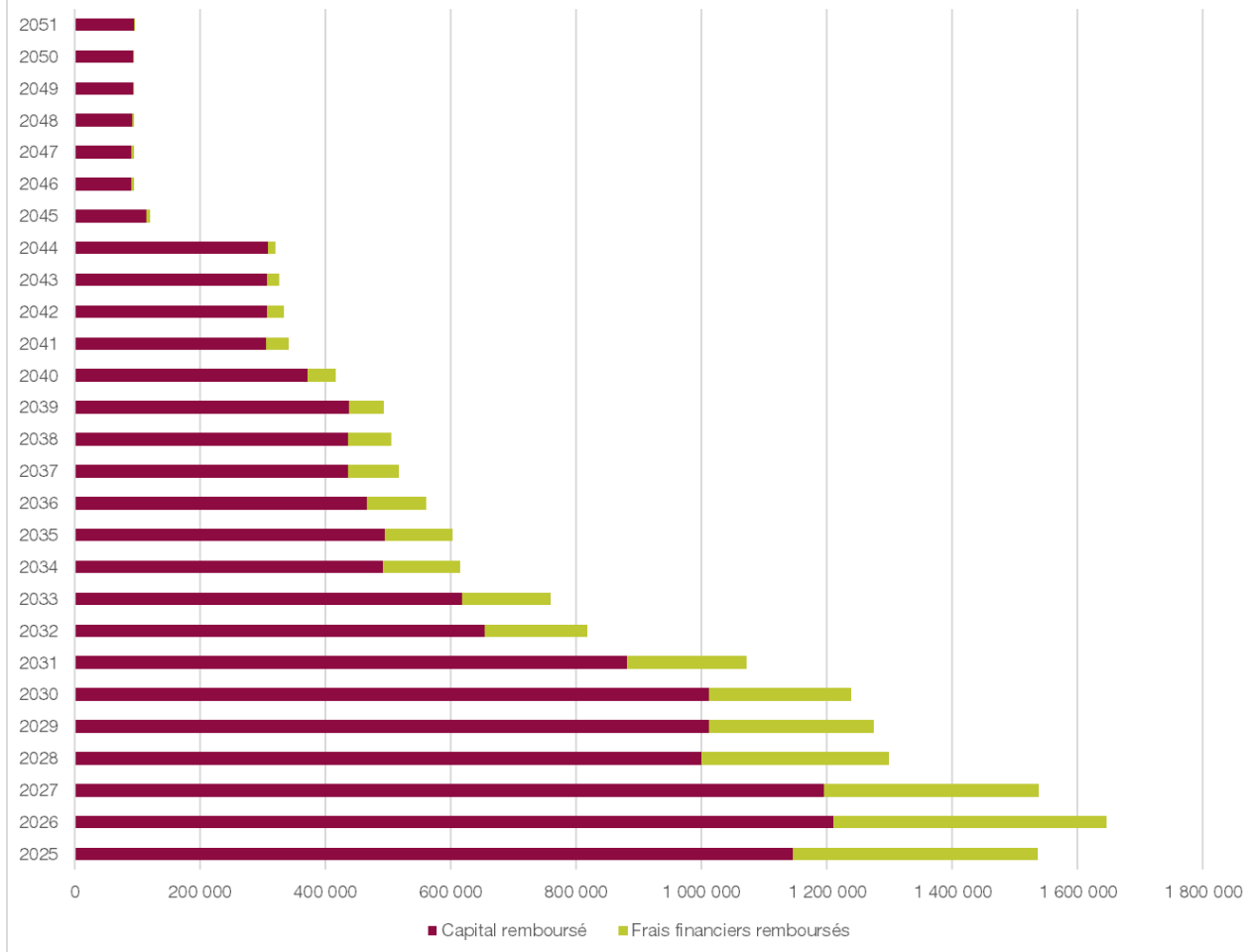


L'encours de dette est réparti entre le budget principal (plus de 99%) et le budget annexe La Buissonnière.

Au 31 décembre 2025, le stock de dette arriverait à extinction en 2051. L'arrivée à échéance de plusieurs prêts anciens permettra de donner des marges de manœuvre nouvelles dès 2028.



Profil d'extinction de la dette (hors prêt relais)



IV. Les perspectives budgétaires 2026

Ce chapitre fait état des hypothèses proposées pour élaborer le budget primitif de la CCBPD. La présentation couvre l'ensemble des budgets (principal et annexes). Une vue analytique est apportée au sein de la partie c du présent chapitre.

a. Recettes de fonctionnement

Fiscalité : des bases fiscales très peu dynamiques en 2026

Les bases fiscales des taxes non affectées du budget principal (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxe sur le foncier non bâti) seront évaluées selon :

- Une évolution nominale de +0,8% en 2026,
- Une évolution physique limitée en cohérence avec le ralentissement des autorisations d'urbanisme et du secteur de l'immobilier.

La décision fiscale concernant la taxe sur les surfaces commerciales prise en septembre 2025 devra apporter un surplus de recette estimé à 30 k€.

La stabilité des taux des taxes non affectées du budget principal est envisagée.

La recette envisagée au titre des fractions de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), compensant la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, est gelée à sa valeur 2023 :

- Fraction TVA compensant la taxe d'habitation : 4 403 k€,
- Fraction TVA compensant la CVAE : 2 452 k€.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), les bases suivent la même dynamique que celle retenue pour les taxes non affectées.

Une évolution du taux sera à envisager à court terme car sans reprise des résultats budgétaires, le budget est déséquilibré structurellement. Une évolution de taux d'un point de pourcentage génère un produit supplémentaire de 630 k€ à titre d'illustration. Il convient de préciser que le budget déchets 2026 comptabilise 2 années de facturation de la redevance spéciale (2024 et 2025) afin de prendre un rythme de croisière.

Le produit de la taxe de séjour s'étant maintenu en 2024 par rapport à 2023, il est stabilisé à 100 k€. Ce produit est reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal et une part au département du Rhône (10% de la recette).



La taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) serait augmentée afin de compenser la hausse de la contribution versée aux Syndicats mixtes et à l’Etablissement public. La hausse serait de 10 k€.

Le versement mobilité reversé par SYTRAL Mobilités est valorisé à 190 k€ de façon prudente, cette recette dépendant de l’activité économique.

A ce stade, les crédits valorisés au titre des attributions de compensation sont stables mais seront amenés à évoluer suite à la prise de compétence relative au plan local d’urbanisme intercommunal. La commission locale d’évaluation des charges transférées aura à procéder à une évaluation avant fin septembre 2026.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Proposé 2026
CFE, THRS, TFNB	7 742k€	3 994k€	4 124k€	4 591k€	4 841k€	5 025k€	5 066k€
CVAE	2 182k€	2 262k€	2 245k€				
Fraction TVA - TH	0k€	3 946k€	4 325k€	4 403k€	4 441k€	4 453k€	4 403k€
Fraction TVA - CVAE	0k€	0k€	0k€	2 452k€	2 446k€	2 445k€	2 452k€
TaSCom	487k€	488k€	535k€	569k€	616k€	644k€	677k€
IFER	192k€	213k€	230k€	253k€	276k€	306k€	309k€
TEOM	3 760k€	3 928k€	4 152k€	4 485k€	4 741k€	4 870k€	5 528k€
T-GEMAPI	462k€	449k€	467k€	467k€	491k€	498k€	508k€
TAXE DE SEJOUR	49k€	64k€	96k€	106k€	107k€	104k€	100k€
VERSEMENT MOBILITE	0k€	0k€	0k€	0k€	201k€	211k€	190k€
Rôles supplémentaires	76k€	118k€	49k€	135k€	290k€	197k€	0k€
AC versées à la CC	726k€	716k€	716k€	543k€	528k€	528k€	528k€
FNGIR	4k€	4k€	4k€	4k€	4k€	4k€	4k€
TOTAL fiscalité	15 682k€	16 183k€	16 945k€	18 007k€	18 985k€	19 287k€	19 765k€

Impôts et taxes (chap. 73 & 731)	Budgété 2025	Hypothèse budgété 2026
	19 010 k€	19 765 k€ (19 134 k€ à taux de TEOM stable)

Dotations et participations : des hypothèses prudentes

En l’absence de notification des dotations versées par l’Etat et au regard du PLF pour 2026, il est proposé d’appliquer les hypothèses suivantes concernant :

- la dotation d’intercommunalité : reconduction du montant perçu en 2025 ayant connu une hausse de 21% par rapport à 2024,
- la dotation de compensation : application d’une baisse de 5%.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Proposé 2026
Dotation d’intercommunalité	472k€	528k€	586k€	653k€	795k€	959k€	959k€
Dotation de compensation	1 628k€	1 596k€	1 561k€	1 552k€	1 526k€	1 471k€	1 397k€



D'autres versements de l'Etat sont comptabilisés habituellement au sein de ce chapitre et sont particulièrement impactés par le « PLF Lecornu » en 2026, à savoir :

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est ramenée à 0 en 2026,
- Les allocations compensatrices de cotisation foncière des entreprises (dues au titre des exonérations de CFE et à la réduction de moitié des bases des entreprises industrielles) en diminution de 12,5% par rapport à 2025,
- La recette au titre du FCTVA en fonctionnement est ramenée à 0.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Proposé 2026
Allocations compensatrices de fiscalité	128k€	481k€	492k€	534k€	594k€	731k€	639k€
DCRTP	174k€	174k€	174k€	174k€	166k€	25k€	0k€
Fonds de compensation de la TVA	75k€	55k€	62k€	58k€	106k€	51k€	0k€

En dehors des dotations versées par l'Etat, la CCBPD perçoit des subventions ou participations auprès de plusieurs entités publiques, nationales ou locales, en lien avec l'exercice de ses compétences. La recette la plus importante de ce chapitre est versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) au titre des établissements d'accueil du jeune enfant et des accueils de loisirs sans hébergement.

La participation 2025 au titre de la petite enfance est en hausse suite à une revalorisation de la prestation de service unique.

La participation 2025 au titre des accueils de loisirs est stable par rapport au réalisé 2024. Un financement du fonds pour l'insertion des personnes handicapées a été obtenu au titre d'un apprenti présent en centre de loisirs à hauteur de 17 000 euros.

D'autres services bénéficient de subventions pour le déploiement de nouvelles politiques publiques et la conduite d'études de bilan compensant ainsi une part importante de la hausse de dépenses (charges à caractère général et charges de personnel), notamment :

- La mobilité au titre du financement A VELO 3 permettant de couvrir des dépenses de création d'un service de location de vélo longue durée, des actions de sensibilisation et de communication autour de la mobilité douce et le financement du poste de chargé de mission Vélo,
- La transition écologique au titre de plusieurs dispositifs dont notamment le projet alimentaire territorial (financement d'études), des actions relatives au plan climat air énergie territorial (et à son diagnostic), la mise en œuvre du programme Territoire Engagé en Transition Ecologique (TETE), du financement des missions de conseil en rénovation énergétique de l'habitat et d'actions relatives à la biodiversité.

La participation départementale au titre de l'accès des collégiens aux équipements sportifs intercommunaux est de 55 k€ en 2025.



	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Proposé 2026
Culture	12k€	10k€	10k€	10k€	9k€	0k€	0k€
Aire d'accueil	0k€	0k€	0k€	23k€	13k€	13k€	0k€
Petite enfance (CAF)	1 851k€	1 948k€	1 848k€	1 845k€	1 957k€	2 079k€	2 178k€
Enfance (CAF)	550k€	733k€	749k€	696k€	1 105k€	824k€	842k€
Accès aux équipements sportifs	74k€	22k€	100k€	109k€	51k€	62k€	55k€
Mobilité (vélo)	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	29k€	120k€
Transition écologique	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	97k€	355k€
Centre de vaccination	0k€	54k€	53k€	0k€	0k€	0k€	0k€
Autres (biodiversité, rivières, etc.)	0k€	16k€	36k€	15k€	40k€	3k€	3k€
TOTAL	2 488k€	2 784k€	2 796k€	2 698k€	3 176k€	3 107k€	3 554k€

Dotations & participations (chap. 74)	Budgété 2025	Hypothèse budgété 2026
	6 298 k€	6 549 k€

Produits des services : aucune évolution tarifaire envisagée en 2026

Les recettes des familles au titre de la petite enfance sont valorisées à 739 k€. Les recettes des familles au titre des centres de loisirs sont stables en 2026 à hauteur de 1 480 k€.

Concernant le service de gestion des déchets, les recettes d'accès aux déchetteries sont stables. Pour 2025, la redevance spéciale a été valorisée à hauteur de 468 k€ représentant 2 années de facturation (2024 et 2025) afin de prendre un rythme de facturation en N+1.

Les recettes des services mutualisés de la commande publique et de la prévention sont valorisées à hauteur de 48 k€ en 2026.

Les autres recettes tarifaires concernent les prestations d'instruction des actes d'urbanisme, d'économiseur de flux, l'aire d'accueil et les terrains familiaux et diverses redevances d'occupation (antennes notamment).



Chap. 70	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Proposé 2026
Enfance-jeunesse	692k€	914k€	1 279k€	1 569k€	1 428k€	1 472k€	1 480k€
Petite enfance	379k€	451k€	493k€	677k€	589k€	740k€	739k€
Déchets (redevance spéciale, accès en déchetteries)	182k€	287k€	73k€	360k€	79k€	306k€	545k€
Application du droit des sols (mutualisation)	64k€	54k€	49k€	52k€	42k€	27k€	35k€
Mobilité	4k€	3k€	4k€	5k€	6k€	5k€	9k€
Economie de flux	0k€	0k€	0k€	0k€	20k€	2k€	0k€
Refacturation FOSSILEA						70k€	45k€
Services mutualisés prévention & commande publique						24k€	48k€
Redevances diverses	4k€	7k€	6k€	4k€	6k€	18k€	5k€
Aire d'accueil	3k€	5k€	8k€	7k€	10k€	3k€	6k€
TOTAL	1 327k€	1 722k€	1 913k€	2 675k€	2 179k€	2 667k€	2 912k€

	Budgété 2025	Hypothèse budgété 2026
Produits des services (chap. 70)	2 918 k€ <i>(dont 248 k€ de refacturation entre budgets principal et déchets)</i>	3 206 k€ <i>(dont 289 k€ de refacturation entre budgets principal et déchets)</i>

Autres recettes de gestion : un maintien des principales recettes (déchets et Buissonnière)

Les autres produits de gestion courante concernent principalement le service de gestion des déchets au titre des participations versées par le SYTRAIVAL (recyclage, reprise de matières, soutiens d'éco-organismes, etc.).

L'anticipation du niveau de recettes est rendue complexe par la prise en compte de tonnages de déchets et par le décalage de versements conséquent. Les crédits proposés sont estimés à 1 475 k€ (en baisse de 7% par rapport au réalisé 2025 mais stable par rapport au budgété du même exercice).

A noter que le budgété 2025 du budget annexe déchets intégrait 679 k€ de reversement d'une quote-part d'excédent du budget principal au budget annexe déchets.

Les autres recettes comptabilisées ici concernent les locations (budget principal et budget annexe La Buissonnière) du :

- hôtel d'entreprises La Buissonnière : 150 k€ (prévision identique à celle 2025),



- domaine des communes: 25 k€ en baisse par rapport aux années antérieures suite à une réduction du périmètre de location,
- local de Légny: 9,5 k€,
- divers: 3,4 k€.

	Budgété 2025	Hypothèse budgété 2026
Autres recettes de gestion courante (chap. 75)	2 399 k€ <i>(dont 679 k€ d'excédent reversé au budget annexe déchets)</i>	1 563 k€

Atténuations de charges : une valorisation prudente des indemnités pour absence du personnel

Ce poste de recettes comprend la part salariale des tickets restaurant (représentant 50 k€) et des remboursements de l'assurance statutaire et de l'assurance maladie au titre des absences du personnel (représentant 60 k€).

	Budgété 2025	Hypothèse budgété 2026
Atténuations de charges (chap. 013)	139 k€	110 k€



b. Dépenses de fonctionnement

Une hausse des charges à caractère général par rapport à 2025

Ce poste de dépenses connaît une augmentation de +8% par rapport au budgété 2025, soit une augmentation de 815 k€.

L'évolution est liée à différents facteurs :

- Des hausses liées à des revalorisations contractuelles ou à des évolutions de la réglementation, majoritairement sur le budget annexe déchets (+581 k€),
 - Concernant les déchets, l'augmentation est en partie liée à un nouveau dispositif d'analyse des déchets collectés via un puçage des bacs, représentant 195 k€ de dépenses nouvelles au budget. Cette mesure a vocation à permettre une analyse du geste de tri des usagers pour l'améliorer et réduire les pénalités appliquées en cas d'erreur de tri.
- Des dépenses ponctuelles liées au déploiement de nouveaux projets ou services, dans la plupart des cas, bénéficiant de subventions (50% à 80% du montant dépensé) en contrepartie, notamment en matière de transition écologique (+187 k€), d'agriculture et de mobilité (+ 93 k€),
 - Programme alimentaire territorial (PAT) : subvention valorisée au budget = 37 k€,
 - Bilan du plan climat air énergie territorial (PCAET) et programme Territoire Engagé en Transition Écologique (TETE) : subvention valorisée au budget = 128 k€,
 - Actions de communication pour le vélo et création d'un service de location de vélo longue durée : subvention valorisée au budget = 97 k€,
- Des dépenses ponctuelles liées à l'année de renouvellement des exécutifs locaux (administration générale, communication) et/ou à des régularisations d'entretien ou de charges (archivage, économie, petite enfance).

Les principaux points de variation sont détaillés dans le tableau ci-après par domaine.



Chap. 011	Budgété 2024	Réalisé 2024	Budgété 2025	Réalisé 2025	Proposé 2026	Ecart BP/BP	
Administration générale	158k€	162k€	169k€	165k€	211k€	42k€	nouvelles dépenses ponctuelles : vote électronique pour l'installation du Conseil, reluire et constitution des archives, régularisation créneaux scolaires piscine
Agriculture	46k€	2k€	83k€	76k€	92k€	9k€	dépense ponctuelle : étude bilan du marathon de la biodiversité (subventionnée), programme alimentaire territorial (PAT)
Bâtiments	963k€	636k€	724k€	707k€	703k€	-21k€	baisse liée à la non reconduction d'une dépense ponctuelle pour FOSSILEA (boutique) - budget stable
Communication	76k€	54k€	28k€	20k€	39k€	11k€	dépense ponctuelle liée à l'installation du nouveau Conseil communautaire
Culture	2k€	1k€	2k€	1k€	2k€	0k€	RAS
Développement durable	232k€	130k€	223k€	205k€	410k€	187k€	dépenses nouvelles ponctuelles subventionnées : programmation d'études pour le bilan du PCAET, mise en place du programme TETE
Déchets	5 857k€	5 843k€	6 234k€	5 864k€	6 815k€	581k€	hausse des dépenses : mise en place du dispositif FICHA (puçage des bacs pour analyser des déchets), impact du marché de collecte des déchets, TGAP
Economie	197k€	114k€	191k€	168k€	212k€	21k€	enveloppe ponctuelle pour l'entretien des zones (déshuileurs notamment)
Enfance	740k€	744k€	850k€	806k€	835k€	-16k€	niveau d'activité stable mais ajustement de certaines enveloppes
Aire d'accueil	18k€	15k€	30k€	17k€	34k€	4k€	maintien d'un budget provisionnel pour la gestion des grands groupes sur l'aire de grand passage
Jeunesse	14k€	13k€	15k€	13k€	1k€	-15k€	baisse liée à la non programmation du voyage des jeunes à Paris en 2026 (année de renouvellement des Exécutifs locaux)
Petite enfance	297k€	287k€	422k€	335k€	433k€	12k€	nouvelle dépense : contrôle sanitaire des 4 crèches (nouvelle dépense)
Ressources humaines	76k€	71k€	72k€	72k€	116k€	45k€	valorisation d'une enveloppe GENIPLURI pour l'apprentissage (4 apprentis), identification d'un budget dédié à la prévention
Secrétariat général	146k€	106k€	122k€	100k€	113k€	-8k€	RAS
Service technique	59k€	46k€	87k€	105k€	58k€	-29k€	étude ponctuelle pour le transfert de compétence eau et assainissement en 2025, non reconduite en 2026
Informatique	145k€	94k€	161k€	143k€	105k€	-55k€	évolution du périmètre de contrat d'infogérance et internalisation via un apprenti
Tourisme	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	RAS
Transport	14k€	12k€	174k€	166k€	267k€	93k€	création d'un service de location de vélo longue durée subventionné, actions pour le vélo, subventionnées
Urbanisme	4k€	2k€	14k€	11k€	6k€	-8k€	recours exceptionnel à un prestataire en 2025 non reconduit en 2026
Voirie	362k€	355k€	406k€	398k€	368k€	-38k€	60% de l'enveloppe de fonctionnement affectée en prestation
TOTAL	9 407k€	8 690k€	10 005k€	9 372k€	10 820k€	815k€	

Charges à caractère général (chap. 011)	Budgété 2025	Hypothèse budgété 2026
	10 005 k€	10 820 k€



Une hausse des charges de personnel en partie subie

Il est rappelé que le chapitre 012 – charges de personnel regroupe les dépenses suivantes :

- les rémunérations versées aux agents ainsi que les charges sociales patronales afférentes ;
- les remboursements des salaires et charges sociales du personnel mis à disposition de la CCBPD ;
- diverses charges (honoraires médicaux, cotisations obligatoires au centre de gestion et au centre national de formation de la fonction publique territoriale) ;
- l'assurance statutaire ;
- certaines prestations d'action sociale, telles que la participation au CNAS, aux mutuelles et aux titres-restaurant.

Après une évolution conséquente entre 2023 et 2024, s'expliquant par la première année pleine d'exploitation de la crèche Les petits plongeurs à Anse, l'impact de plusieurs revalorisations salariales (prime pouvoir d'achat, revalorisation des indices au 1^{er} janvier 2024 (+5 points) et hausse de la valeur du point de juillet 2023 en année pleine), des embauches permettant la structuration de la CCBPD et le développement de ses projets (direction générale adjointe, responsable informatique, gestionnaire des ressources humaines, chargé de mission Fossilea, chargé de mission vélo, économiste de flux) et des embauches 2023 comptabilisées en année pleine en 2024 (chargé d'opérations bâtiments, responsable juridique, chargé de communication, chargé des biodéchets), les charges de personnel ont évolué de +4% en 2025 par rapport à 2024 en raison de :

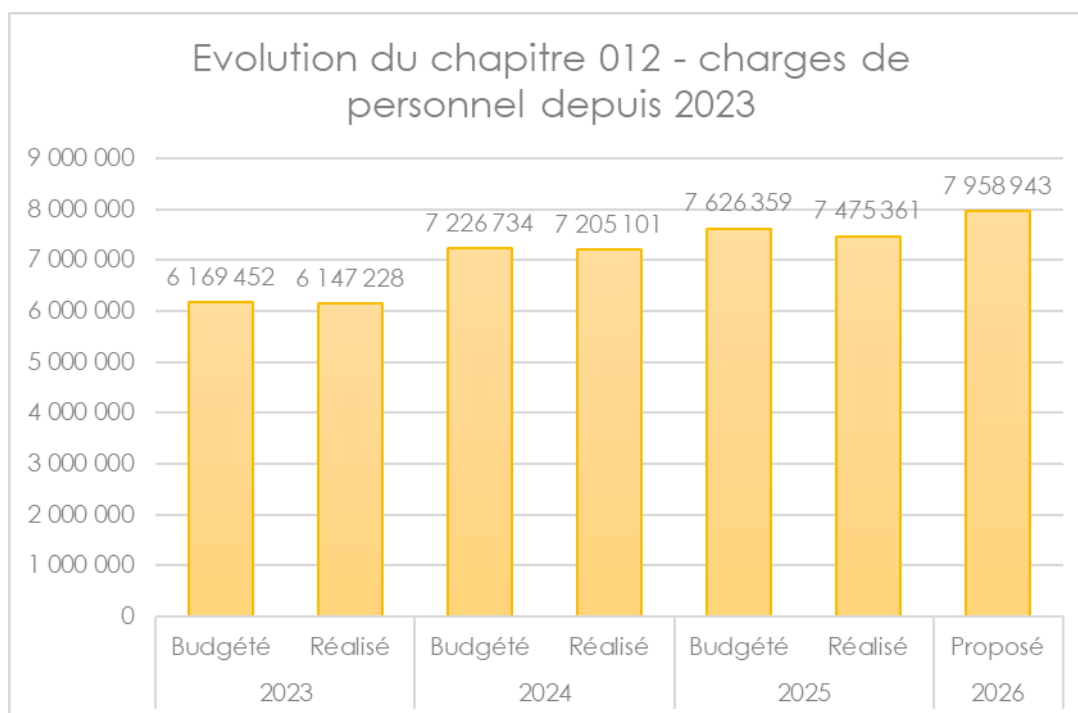
- la hausse des charges patronales (taux de cotisation CNRACL notamment),
- l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT),
- des embauches nouvelles, lesquelles bénéficient de financements en partie s'agissant de postes mutualisés (commande publique, prévention) ou financés par des appels à projet (A VELO 3, économiste de flux fonds chêne),
- des moindres coûts limités (assurance statutaire, transfert de crédit d'heures voirie en prestation).

Chapitre 012 - charges de personnel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunérations (traitement, régime indemnitaire)	2 842k€	3 070k€	3 572k€	4 055k€	4 716k€	4 883k€
Supplément familial, nouvelle bonification indiciaire	77k€	79k€	96k€	110k€	124k€	121k€
Charges sociales	1 039k€	1 114k€	1 179k€	1 365k€	1 592k€	1 831k€
Cotisations œuvres sociales, CNFPT	93k€	113k€	116k€	123k€	139k€	155k€
Personnel mis à disposition	425k€	560k€	495k€	303k€	374k€	305k€
Apprentis	0k€	0k€	5k€	39k€	73k€	40k€
Versement mobilité	13k€	13k€	15k€	21k€	28k€	35k€
Assurance statutaire	109k€	112k€	101k€	123k€	146k€	91k€
Médecine du travail	11k€	7k€	7k€	9k€	11k€	14k€
TOTAL	4 609k€	5 068k€	5 587k€	6 147k€	7 205k€	7 475k€
<i>Variation annuelle %</i>		<i>10%</i>	<i>10%</i>	<i>10%</i>	<i>17%</i>	<i>4%</i>



En 2026, l'évaluation des charges de personnel met en évidence une hausse de +4,4% par rapport au budgété 2025 (soit une hausse en valeur de + 332 k€).



	2023		2024		2025		2026
	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	Proposé
Charges de personnel	6 169 452	6 147 228	7 226 734	7 205 101	7 626 359	7 475 361	7 958 943

Les principales variations des charges de personnel sont détaillées ci-après :

<u>Surcoûts</u>	<u>333k€</u>
Impact taux CNRACL	70k€ 21%
Impact GVT	71k€ 21%
Hausse enveloppe ALSH	29k€ 9%
Remplacements programmés	35k€ 10%
Nouveaux postes (année pleine et PAT)	59k€ 18%
Evolution IFSE, NBI, temps de travail	23k€ 7%
Participation prévoyance	7k€ 2%
Forfait mobilité	4k€ 1%
Assurance statutaire & médecine	20k€ 6%
CNAS & FIPH	15k€ 5%

Il convient de préciser les différentes recettes nouvelles prévues au budget 2026 en contrepartie de charges de personnel, à savoir :

- Services mutualisés :
 - o Commande publique : 10 k€
 - o Prévention : 38 k€
- Subventions de plusieurs postes :



- Mobilité vélo : 29 k€
- Projet alimentaire territorial : 15 k€
- Transition énergétique : 80 k€ (2 années valorisées pour 2 agents)

La masse salariale par domaine présente les volumes suivants :

BATIMENTS	428k€	6%
DECHETS	243k€	3%
DEVELOPPEMENT DURABLE	202k€	3%
ECONOMIE-URBANISME	177k€	2%
ENFANCE-JEUNESSE	2 021k€	27%
MOBILITE	114k€	2%
PETITE ENFANCE	2 927k€	39%
ADMINISTRATION	1 287k€	17%
VOIRIE	96k€	1%

Les crédits nécessaires au remboursement des interventions d'agents communaux au titre de l'entretien de la voirie seront intégrés au chapitre 012 – charges de personnel dès le vote du budget primitif (et non plus, par décision modificative comme antérieurement). A cet effet, l'enveloppe voirie de fonctionnement a été répartie entre le chapitre 011 – charges à caractère général (60% de l'enveloppe totale de 611 k€) et le chapitre 012 – charges de personnel (40% de l'enveloppe).

Charges de personnel (chap. 012)	Budgété 2025	Hypothèse budgété 2026
	7 626 k€	7 959 k€

Une stabilité quant aux relations financières avec les communes

A ce stade, les crédits valorisés au titre des attributions de compensation sont stables mais seront amenés à évoluer suite à la prise de compétence relative au plan local d'urbanisme intercommunal. La commission locale d'évaluation des charges transférées aura à procéder à une évaluation avant fin septembre 2026.

Une enveloppe de 20 k€ est envisagée en prévision d'une éventuelle réfaction des fractions de taxe sur la valeur ajoutée perçues au titre de 2025.

Ce chapitre comptabilise également 10 k€ de part départementale de taxe de séjour.

Atténuations de produits (chap. 014)	Budgété 2025	Hypothèse budgété 2026
	5 373 k€	5 393 k€



Autres charges de gestion courante: une normalisation du niveau de dépenses

Ce chapitre est en diminution par rapport au budgété 2025, cette année comptabilisant le reversement d'une part de l'excédent au budget annexe déchets nouvellement créé.

La participation à FOSSILEA se normalise et est valorisé à 440 k€ (soit le niveau annoncé lors de l'étude d'impact présentée en conseil communautaire de juillet 2024).

Une légère revalorisation des contributions GEMAPI est relevée et est compensée par la taxe afférente.

Le Syndicat mixte du Beaujolais n'appellera pas de contribution au titre de la politique d'accueil en 2026 (baisse sur la ligne « urbanisme »).

Les autres contributions sont stables.

Contributions versées	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Proposé 2026
Déchets	2 365k€	2 572k€	0k€	0k€	0k€
Bordelan	10k€	10k€	10k€	10k€	10k€
Fossilea			0k€	540k€	440k€
GEMAPI	471k€	467k€	496k€	496k€	508k€
Tourisme (Geoparc)	44k€	56k€	57k€	57k€	58k€
Culture (Pays d'Art et d'Histoire)	0k€	0k€	0k€	37k€	17k€
Transports	110k€	109k€	110k€	110k€	110k€
Urbanisme	87k€	88k€	118k€	137k€	117k€
TOTAL	3 087k€	3 303k€	790k€	1 387k€	1 260k€

Les compensations versées aux délégataires de service public concernent 9 crèches et le centre aquatique :

- hausse concernant la petite enfance du fait de l'application en année pleine du contrat renouvelé courant 2025 et de l'augmentation de 15 places de la crèche de Chazay d'Azergues,
- stabilisation de la compensation à Aquazergues suite à la réouverture et au démarrage de la période d'exploitation.

Compensations aux délégataires	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Proposé 2026
Petite enfance	589k€	426k€	398k€	414k€	532k€
Piscine	456k€	471k€	599k€	716k€	620k€

Les subventions versées aux associations seraient en diminution par rapport à 2025, ce chapitre ayant comptabilisé des dépenses ponctuelles (notamment en économie, pour la réalisation du schéma d'accueil des entreprises).



Subventions versées	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Proposé 2026
Agriculture	23k€	26k€	46k€	30k€	13k€
Culture	15k€	13k€	13k€	12k€	3k€
Développement durable	81k€	0k€	0k€	0k€	0k€
Déchets	2k€	2k€	0k€	2k€	2k€
Economie	58k€	67k€	79k€	124k€	94k€
Petite enfance-enfance	118k€	116k€	0k€	0k€	0k€
Habitat	43k€	0k€	0k€	1k€	0k€
Jeunesse	57k€	60k€	51k€	58k€	59k€
Social	0k€	5k€	12k€	17k€	17k€
Tourisme	238k€	262k€	268k€	288k€	274k€
TOTAL	635k€	552k€	469k€	532k€	461k€

Les indemnités versées aux élus sont également imputées au sein de ce chapitre.

Autres charges de gestion courante (chap. 65)	Budgété 2025	Hypothèse budgété 2026
	4 186 k€ (dont 679 k€ de reversement au budget annexe déchets)	3 273 k€

Une hausse des frais financiers suite au recours à l'emprunt en 2025

La hausse des frais financiers est principalement liée au recours à un prêt relais fin 2025 dont le remboursement interviendra avant fin 2026 (50 k€) suite à l'encaissement de plusieurs subventions notifiées concernant l'espace Pierres Folles et la crèche de Chazay-d'Azergues.

Une enveloppe de 15 k€ est reconduite au titre des tirages sur la ligne de trésorerie.

Charges financières (chap. 66)	Budgété 2025	Hypothèse budgété 2026
	400 k€	457 k€

c. Investissements programmés

Principaux investissements envisagés en 2026

Le volume de dépenses d'équipement 2026 s'élèvent à 9 581 k€ répartis entre :

- Budget principal : 9 044 k€,
- Budget déchets : 487 k€,
- Budget La Buissonnière : 50 k€ (non rapportés dans le tableau ci-après).

Hors opérations pour compte de tiers, les restes à réaliser 2025 compléteront ce volume à hauteur de :



- Budget principal : 1 019 k€,
- Budget déchets : 15 k€,
- Budget La Buissonnière : 0 k€.

	Réalisé			Proposé
	2023	2024	2025	2026
20DOM - Domaine des communes	88k€	14k€	96k€	76k€
35 - Travaux de voirie	4 692k€	2 724k€	4 697k€	3 904k€
36 - Piscine	1k€	13k€	0k€	0k€
37 - Aire de grand passage	9k€	31k€	14k€	0k€
41 - Creche des cherubins	0k€	0k€	0k€	0k€
44 - Sports	22k€	16k€	22k€	224k€
45 - zones economiques	74k€	670k€	270k€	75k€
49 - Crèche de Moiré	0k€	0k€	0k€	0k€
50 - Déchets (BA déchets dès 2025)	169k€	362k€	557k€	487k€
51 - Crèches	30k€	116k€	142k€	555k€
52 - AP Bordelan	250k€	200k€	100k€	50k€
53 - AP Crèche d'Anse 2	1 040k€	395k€	24k€	0k€
54 - AP crèche de Chazay 2	11k€	1 369k€	1 034k€	205k€
55 - AP Réhabilitation Espace Pierres Folles	2 108k€	5 373k€	2 641k€	435k€
56 - AP Réhabilitation du gymnase de Chazay	392k€	1 653k€	78k€	0k€
57 - AP Agrandissement du siège	174k€	2 967k€	1 995k€	337k€
58 - AP Amélioration technique de la piscine	50k€	750k€	3 360k€	451k€
59 - AP crèche de Chessy 2	6k€	4k€	27k€	500k€
60 - Piscine Aquazergues- Ombrières	0k€	9k€	593k€	0k€
61 - Mobilité - Voies douces	0k€	94k€	386k€	1 025k€
62 - Voirie - SYTRAL - Arrêts de Bus	0k€	104k€	145k€	320k€
63 - Voirie - Giratoire BEAULIEU	0k€	0k€	178k€	0k€
64 - AP Rénovation énergétique des bâtiments	0k€	0k€	20k€	453k€
Autres investissements	458k€	218k€	278k€	435k€
TOTAL	9 576k€	17 082k€	16 101k€	9 531k€

Ces volumes sont susceptibles d'évoluer à la marge d'ici le vote du budget.

En détail, les principaux projets d'investissement du budget principal sont (par volume de crédits budgétaires décroissant) :

- 35 - Voirie : une enveloppe correspondant au solde de l'autorisation de programme jusqu'en 2025,
- 61 - Mobilité : Vélotaf n°1 entre Civrieux-d'Azergues et l'entrée de Lozanne, la fourniture d'arceaux vélos, achat de matériel de comptage,
- 51 - Crèches : aménagement d'un plateau en rez-de-chaussée d'immeuble pour la création d'une micro-crèche à Marcilly d'Azergues (12 places), acquisition de petit mobilier et de l'entretien et remise en état sur plusieurs sites,
- 59 - Crèche de Chessy : le démarrage des travaux de construction est programmé en automne 2026,
- 64 - Rénovation énergétique des bâtiments communautaires: au vu des faibles réalisations en 2025 au sein des crèches de Anse et de Porte des Pierres Dorées, les travaux sont phasés en 2026 et 2027. La réalisation des travaux est rendue complexe par la période d'ouverture des crèches limitant à la période estivale l'intervention des



entreprises et par la difficulté de conduire des travaux en site occupé et d'accueil des jeunes enfants.

- 58 - Amélioration technique de la piscine: finalisation des paiements de soldes de travaux (délai des levés de réserve et garantie de parfait achèvement),
- 55 - Extension réhabilitation de l'espace Pierres Folles: finalisation des travaux du restaurant (équipement de cuisine et mobilier), finalisation des paiements de soldes de travaux (délai des levés de réserve et garantie de parfait achèvement),
- 57 - Agrandissement du siège: finalisation des paiements de soldes de travaux (délai des levés de réserve et garantie de parfait achèvement),
- 62 - Voirie SYTRAL arrêts de bus: dépense liée à une convention de financement par le SYTRAL,
- 44 - Sports: remplacement des systèmes de chauffage de 2 salles de sport, rénovation du local de la piste d'athlétisme, amélioration du contrôle d'accès, petit matériel,
- 54 - Crèche de Chazay-d'Azergues: finalisation des paiements de soldes de travaux (délai des levés de réserve et garantie de parfait achèvement),
- 20DOM - Domaine des communes: réparation de la toiture, matériel et petites réparations,
- 45 - Zones économiques: aide aux commerces, entretien des zones,
- 52 - Bordelan: subvention complémentaire en 2026.

Les autres investissements (435 k€) seraient composés de :

- Aide à la rénovation énergétique de l'habitat: 120 k€,
- Nouveaux logiciels (dont système d'information géographique): 100 k€,
- Renouvellement du matériel informatique: 31 k€
- Refonte du site internet (reporté): 60 k€,
- Aide à la construction d'un giratoire à Chatillon d'Azergues: 100 k€,
- Forêt de la Flachère: 15 k€,
- Matériel des centres de loisirs: 6 k€,
- Matériel de prévention: 3 k€.

Concernant le budget déchets, l'enveloppe de 487 k€ est composée de :

- Composteurs individuels: 111 k€,
- Matériel partagé et pédagogique lié aux biodéchets: 43 k€,
- Bacs individuels: 73 k€,
- Colonnes pour point d'apport volontaire: 70 k€,
- Outil de suivi de la pré-collecte: 22 k€,
- Travaux de mise en conformité des déchetteries (contrôle DREAL): 30 k€,
- Aménagements des déchetteries: 138 k€.

Modalités de financement de l'investissement

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement repose sur :



- Des mouvements théoriques :
 - o Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement,
 - o Les dotations aux amortissements,
- Des financements réels :
 - o Des subventions d'investissement nouvelles concernant la crèche de Chessy-les-Mines pour 260 k€ (Caisse d'Allocations Familiales) et versées par le SYTRAL pour les aménagements d'arrêts de bus (pour 266 k€, convention signée) et d'autres subventions plus modestes relatives à la voirie et à la mobilité,
 - o Aucun versement au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (année blanche),
 - o L'emprunt d'équilibre évalué à 5 470 k€ pour le budget principal (absence d'emprunt d'équilibre sur les budgets déchets et Buissonnière).

Flux réels (hors restes à réaliser)	Hypothèse dépenses budgétées	Hypothèses subventions	Estimation du FCTVA	Solde à financer	Emprunt d'équilibre	Reliquat à financer
Budget principal	9 044k€	652k€	0k€	8 392k€	5 470k€	2 922k€
Budget déchets	487k€	5k€	0k€	482k€	0k€	482k€
Budget La Buissonnière	50k€	0k€	HT	50k€	0k€	50k€
CUMUL	9 581k€	657k€	0k€	8 924k€	5 470k€	3 454k€

Le reliquat à financer est principalement couvert par une part de l'autofinancement budgétaire (matérialisé par le virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement), celui couvrant avant tout le remboursement du capital de la dette.

Engagements pluriannuels (APCP)

En 2026, les autorisations de programme seront mises à jour comme suit :

APN°	INTITULE OPERATION	Avant 2023	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL AP
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel	Prévisionnel	
7	52 - Bordelan	1 250k€	250k€	200k€	100k€	50k€		1 850k€
8	53 - Crèche Anse 2	1 298k€	1 040k€	395k€	24k€	clôture		2 758k€
9	54 - Crèche Chazay 2	181k€	11k€	1 369k€	1 034k€	205k€		2 800k€
10	55 - Réhabilitation extension EPF	1 723k€	2 108k€	5 373k€	2 641k€	435k€		12 280k€
11	56 - Réhabilitation gymnase Chazay	0k€	392k€	1 653k€	78k€	clôture		2 123k€
12	57 - Agrandissement du siège	18k€	174k€	2 967k€	1 995k€	337k€		5 491k€
13	35 - Voirie 2022-2025	2 731k€	4 651k€	2 671k€	4 697k€	3 904k€		18 654k€
14	58 - Amélioration technique de la piscine	1k€	50k€	750k€	3 360k€	451k€		4 613k€
15	59 - Crèche Chessy (à 54 places)	0k€	6k€	4k€	27k€	500k€	2 793k€	3 330k€
16	64 - Rénovation énergétique des bâtiments				20k€	453k€	637k€	1 110k€
	TOTAL ANNUEL	7 203k€	8 682k€	15 382k€	13 976k€	6 335k€	3 430k€	55 009k€



La mise à jour consiste en général à comptabiliser en 2025 le montant effectivement dépensé et à réajuster le montant 2026 en conséquence, tout en respectant l'enveloppe pluriannuelle à l'exception des cas suivants :

- Seule l'autorisation de programme du Bordelan est revalorisée de + 50 k€ au titre du versement prévu en 2026.
- Deux autorisations de programme sont prolongées jusqu'en 2027, celle concernant la construction d'une crèche à Chessy-les-Mines et celle concernant la rénovation énergétique des bâtiments communautaires (à ce jour, les crèches à Anse 'les papillons' et à Porte des Pierres Dorées 'la vallée des petits bouchons' sont concernées). Les enveloppes pluriannuelles restent identiques.
- Deux autorisations de programme sont clôturées à fin 2025, la construction de la nouvelle crèche de Anse 'les petits plongeurs' et la rénovation du gymnase Jean Mermoz à Chazay-d'Azergues.



V. En synthèse

a. Budget principal

Le budget principal présenterait les grands équilibres suivants :

RECETTES		DEPENSES	
Fonctionnement		27 376k€	
Fiscalité	7 387k€	3 956k€	Charges à caractère général
Autres impôts et taxes	6 859k€	7 959k€	Charges de personnel
Dotations et participations	6 549k€	5 393k€	Reversements aux communes
Produits des services et du domaine	2 661k€	3 273k€	Autres charges de gestion courante
Autres recettes	38k€	457k€	Charges financières
Atténuations de charges	90k€	0k€	Charges exceptionnelles
		0k€	Provisions pour risques
Reprises de subventions	180k€	920k€	Amortissements
<i>Résultat reporté n-1 (anticipé)</i>	3 611k€	5 418k€	Virement à l'investissement
Investissement		25 362k€	
Virement du fonctionnement	5 418k€	1 100k€	20 - Immobilisations incorporelles
		320k€	204 - Subventions d'équipement versées
Subventions reçues	652k€	2 397k€	21 - Immobilisations corporelles
FCTVA	0k€	5 227k€	23 - Immobilisations en cours
Affectation de l'excédent de fonctionnement	7 472k€	10 778k€	Déficit reporté n-1 (anticipé)
Emprunt d'équilibre	5 470k€	3 261k€	Remboursement du capital de la dette
Amortissements	920k€	180k€	Reprises de subventions
Opérations patrimoniales	500k€	500k€	Opérations patrimoniales
Opérations pour compte de tiers	438k€	414k€	Opérations pour compte de tiers
Restes à réaliser	4 492k€	1 186k€	Restes à réaliser

Les ratios financiers découlant des hypothèses de budget présentées en amont sont les suivants :



Budget principal

	Réalisé 2025	Proposé 2026
RECETTES DE GESTION	23 620k€	23 585k€
DEPENSES DE GESTION	20 418k€	20 581k€
<i>dont excédent reversé au BA déchets*</i>	679k€	0k€
EPARGNE DE GESTION*	3 881k€	3 004k€
RESULTAT FINANCIER	-393k€	-457k€
RESULTAT SPECIFIQUE	-3k€	0k€
EPARGNE BRUTE RETRAITEE*	3 485k€	2 547k€
TAUX D'EPARGNE BRUTE RETRAITEE*	15%	11%
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE**	1 167k€	1 261k€
EPARGNE NETTE RETRAITEE*	2 318k€	1 286k€
TAUX D'EPARGNE NETTE RETRAITEE*	10%	5%
Encours de dette au 31/12/n	14 609 291	16 818 256
Capacité de désendettement	4,2	6,6

*hors excédent reversé

**hors prêt relais 2025



b. Budget annexe déchets

Le budget déchets présenterait les grands équilibres suivants :

RECETTES		DEPENSES	
Fonctionnement		7 630k€	7 630k€
Fiscalité	4 898k€	6 815k€	Charges à caractère général
Autres impôts et taxes	0k€	302k€	Charges de personnel
Dotations et participations	0k€	0k€	Reversements aux communes
Produits des services et du domaine	545k€	11k€	Autres charges de gestion courante
Autres recettes	1 375k€	0k€	Charges financières
Atténuations de charges	20k€	0k€	Charges exceptionnelles
Reprises de subventions	20k€	0k€	Provisions pour risques
		400k€	Amortissements
<i>Résultat reporté n-1</i>	772k€	101k€	Virement à l'investissement
Investissement		829k€	829k€
Virement du fonctionnement	101k€	487k€	Investissements 2026
Subventions reçues	5k€	0k€	Enveloppe gérée en AP/CP
FCTVA	0k€		
Affectation de l'excédent de fonctionnement	223k€	207k€	<i>Déficit reporté n-1</i>
Emprunt d'équilibre	0k€	0k€	Remboursement du capital de la dette
Amortissements	400k€	20k€	Reprises de subventions
Opérations patrimoniales	100k€	100k€	Opérations patrimoniales
Restes à réaliser	0k€	16k€	Restes à réaliser

Sans le résultat excédentaire de fonctionnement reporté, le budget ne serait pas équilibré. L'épargne brute est négative à - 291 k€.

c. Budgets annexes au titre de l'immobilier d'entreprises et l'aménagement de zones

Le budget annexe dédié à l'hôtel d'entreprises La Buissonnière présente une situation excédentaire à fin 2025. Aucun investissement conséquent n'est programmé en 2026. 50 k€ sont prévus au titre de plantations et d'entretien du site.

Concernant les budgets annexes d'aménagement de zones (stock), les évolutions suivantes sont envisagées :

- La Babette – Les Chères : les études et aménagements se poursuivent en 2026 à hauteur de 160 k€. Aucune cession envisagée à ce stade, un emprunt d'équilibre (type prêt relais) est inscrit.
- Champ de Cruy – Porte des Pierres Dorées : les études et aménagements se poursuivent en 2026 à hauteur de 500 k€. Aucune cession envisagée à ce stade, un emprunt d'équilibre (type prêt relais) est inscrit.



- Le Maupas – Theizé : les études et aménagements se poursuivent en 2026 à hauteur de 180 k€. Aucune cession envisagée à ce stade, un emprunt d'équilibre (type prêt relais) est inscrit.

	La Buissonnière - Anse	La Babette - Les Chères	Les Bruyères - Bagnols	Champ de Cruy - Porte des Pierres Dorées	Le Maupas - Theizé	Les Varennes - Chazay d'Azergues
Préparation budgétaire 2026						
Recettes 2026 (loyers/cessions)	150k€	0k€		0k€	0k€	
Aménagements 2026	50k€	160k€		500k€	180k€	
Emprunt d'équilibre 2026	0k€	183k€		1 293k€	327k€	
Encours de dette au 31/12/25	93k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€
Encours de dette au 31/12/26	78k€	183k€		1 293k€	327k€	
Exécution budgétaire 2025						
Résultat cumulé de fonctionnement	425k€	0k€	139k€	97k€	269k€	343k€
Résultat cumulé d'investissement	262k€	-23k€	0k€	-890k€	-416k€	0k€
Solde des restes à réaliser	0k€					
Solde global disponible	687k€	-23k€	139k€	-793k€	-147k€	343k€

Opération à poursuivre en 2026	Clôture fin 2025	Opération à poursuivre en 2026	Opération à poursuivre en 2026	Clôture fin 2025
--------------------------------------	---------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	---------------------

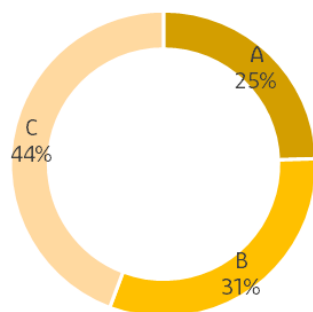


VI. La politique des ressources humaines

a. La structure des effectifs

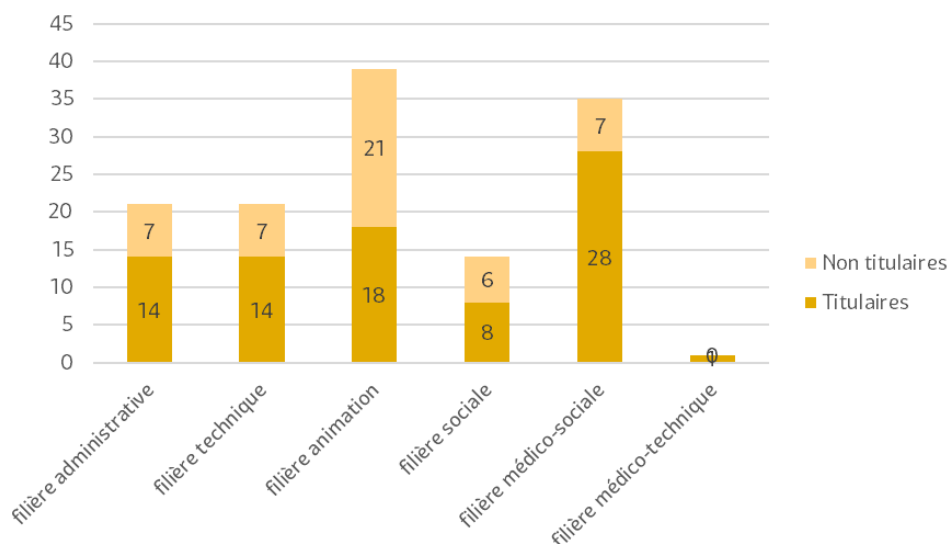
Au 31 décembre 2024, l'effectif permanent de la CCBPD s'élève à 130 agents dont la majeure partie, 44%, relève de la catégorie C.

Répartition de l'effectif permanent par catégorie



Les filières les plus représentées parmi les effectifs permanents sont celle de l'animation et celle médico-sociale.

Répartition des agents sur emplois permanents par filière



b. Evolution prévisionnelle des effectifs en 2026

Deux postes en contrat de projet sont nouvellement présents en 2026, à savoir :

- Un technicien déchets ayant pour mission de sensibiliser au geste de tri (2 ans),
- Un chargé de mission relatif au programme alimentaire territorial (1 an).



Deux départs en retraite sont programmés sur l'année 2026.

c. La durée effective du travail

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le nouveau protocole relatif à l'organisation du temps de travail est appliqué. Il définit deux cycles de travail, un cycle hebdomadaire et un cycle annualisé. Les agents dont les postes répondent au cycle hebdomadaire, ont la possibilité, si le poste le permet, d'opter pour un régime à 37 heures ou conserver le régime à 35 heures. S'ils décident de travailler 37 heures par semaine, ils dégagent des jours dits de « réduction du temps de travail », dans le respect de la durée légale du temps de travail annuelle de 1607 heures.

Le nombre de jours ainsi dégagés est de 12 jours par an, dont un jour est dédié à la journée de solidarité. Deux jours seront imposés par la Collectivité (ponts) et les 9 jours restants devront être posés, sous réserve des nécessités de service, régulièrement sur l'année civile.

d. Avantages en nature

Les avantages en nature existants à la CCBPD sont de deux natures : logement de fonction et véhicule.

Les avantages en nature logement concernent 3 agents (3 logements pour nécessité absolue de service : Domaine des communes, Gymnase de Châtillon et Déchetterie de Theizé) et l'avantage en nature véhicule de fonction concerne 1 agent.

Les montants de ces avantages sont calculés sur les barèmes annuels de l'Urssaf.

